

Direction Générale Adjointe chargée
de l'Aménagement du Territoire

Cergy, le 09 AOUT 2019

Expéditeur : DTH

Mairie d'Avernes
Monsieur Daniel BAILLEUX
Maire d'Avernes
39 Grande Rue
95450 AVERNES

D19-DTH-3530



Affaire suivie par : Virginie DUCHATELLE
Tél. : 01.34.25.16.46
Courriel : virginie.duchatelle@valdoise.fr

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu le 16 mai 2019, vous avez transmis au Conseil Départemental du Val d'Oise le projet de plan local d'urbanisme arrêté de Gadancourt.

Je souhaiterais que vous apportiez une modification au règlement pour permettre la réalisation d'affouillement ou d'exhaussement liés aux infrastructures dans les zones A et Ap.

En effet, cette introduction au règlement permettrait, si nécessaire, la réalisation de travaux aux abords des routes départementales. S'agissant de la zone Ap, vous pourriez limiter strictement la hauteur des exhaussements sauf avis technique circonstancié.

D'autre part, il serait souhaitable que l'itinéraire de la voie verte Paris-Londres soit identifié et protégé dans votre document d'urbanisme. Je vous rappelle que le parcours est également celui de la boucle de Théméricourt. Aussi, il serait nécessaire d'inscrire l'itinéraire en chemin protégé.

Je vous communique également les dernières données de comptage des véhicules afin de mettre à jour le rapport de présentation de votre PLU :

- La RD 14 compte 24 600 véhicules/jour en 2016 (dont 8% PL)
- La RD 43 compte 1 200 véhicules/jour en 2015 (dont 4% de PL) entre la RD14 et la RD81 à Avernes et 10 590 véhicules/jour (dont 7% de PL) entre l'échangeur de Gadancourt sur la RD 14 et Commeny
- La RD 66 compte moins de 999 véhicules/jour
- La RD 81 compte 750 véhicules/jour (dont 8 % de PL) entre la RD 205 à Wy-Dit-Joli-Village et la RD 43

Je vous signale une erreur matérielle dans la carte de synthèse du PADD, la couleur des entités boisées n'est pas identique sur la légende et sur la carte.

En conclusion, j'émet un avis favorable au projet de PLU arrêté et je vous remercie d'avoir associé le Conseil départemental à son élaboration.

À l'issue de la procédure, je vous prie de bien vouloir me transmettre la version numérique approuvée par votre Conseil municipal.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

**Le Directeur Général Adjoint chargé de
l'Aménagement du Territoire**

Jean-Claude POUTOUX

